L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73, NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 21 JUIN 1865. entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 21 JUIN.

Ventes à l'encan de ce jour.
☞ Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif—Continuation de la vente du fonds de magasin de marchandises et de modes, à l'angle des rues Claiborne et Gasquet.
Par Montgomery & Bro, en face de la rue Girod: deux barges et du bois de peuplier.
Par G. Léaumont, au No 87 de la rue de Chartres—marchandises sèches.
Par E. M. Jacobs, au No 38 du Passage de la Bourse, meubles, marchandises sèches, &c.
Par Hoffman & Marks—Au No 38 de la rue de Chartres marchandises sèches, vêtements, chapeaux, &c.

DE LA HAVANE—Les goëlettes *Salvador*, *Mischief* et *Talisman*, et le brick *Hope*, tous quatre de la Havane, montent le fleuve. La goëlette *Agnes*, également de la Havane, doit être probablement à la Balize en ce moment.

Nouvelles du Mexique.

PRISE DE CAMARGO PAR LES IMPERIALISTES.

Les gens du Sud réfugiés au Mexique.

Le *Ranchero* du 9 juin contient les nouvelles qui suivent:

Les troupes impérialistes commandées par le général Lopez, ont repris Camargo après une courte résistance. Lopez s'est ensuite porté sur Laredo. Vidal a été pris et sera jugé comme espion.

Le capitaine Vidal, dont il est question, avait été au service confédéré, mais il s'était révolté et avait tué nombre de soldats. Il a été capturé lorsqu'il descendait la rivière sur le bateau à vapeur *Alamo*. Le bateau était arrivé à Camargo et les officiers en faisant leur ronde, avec la liste des passagers à la main, virent qu'il en manquait un. Ce passager, qui était Vidal, fut trouvé dans une cabine de première classe qu'il refusait d'ouvrir. Il a fallu forcer la porte. On a pensé qu'il allait se rendre auprès de Cortina pour avoir une conférence avec lui au rancho de sa mère sur le territoire texien.

Il devait être jugé par une cour martiale comme espion, car on supposait qu'il se rendait à Matamoros ou vers le bas Rio Grande en cette capacité ou quelque capacité semblable. Il est le beau fils du capt. Mifflin Kennedy.

Nous lisons dans le *Commercial* du 9:

Aussitôt que la nouvelle du débandement des forces confédérées à Brownsville fut arrivée au Rancho de Davis, une grande alarme régna dans le petit village et on fit des préparatifs pour envoyer à San Antonio tout ce qu'on avait de précieux.

Le colonel Benavides, de l'armée confédérée, qui se trouvait être dans le voisinage, offrit immédiatement aux habitants, négociants, &c. de défendre la place, leurs biens et tout ce qu'ils avaient de précieux, aussi longtemps que ses 300 hommes voudraient bien rester avec lui. L'offre fut spontanément acceptée et une somme de $800 fut souscrite et offerte à ces nobles patriotes, en témoignage de la reconnaissance des habitants pour leur fidélité au bon ordre et à la discipline.

Mardi dernier, le colonel Benavides commandait encore au rancho de Davis en attendant l'arrivée des fédéraux.

Les gens du Sud au Mexique.

Le *Ranchero* s'exprime ainsi à l'égard des Confédérés qui vont chercher refuge au Mexique:

Il y a des milliers d'Américains qui résident sur cette frontière et des milliers d'autres qui arrivent ou vont arriver. De ceux qui sont déjà ici il n'y en a pas plus d'un tiers qui comptent s'établir au Mexique d'une manière permanente. Mais les exilés qui viennent ici des Etats du Sud sont tous à la recherche d'une patrie, de la paix et de la stabilité. Leur objet en quittant le Sud pour joindre leur sort à celui d'un peuple étranger, est facile à comprendre.

Ceux qui se décideront à se fixer dans ce pays seront naturellement tous gens appartenant à une classe intelligente. Ils ont soutenu de toute leur influence la cause confédérée et ne peuvent attendre que la persécution en restant dans leur pays.

[illegible] que les résidents [illegible] d'exceptions près, ont été [illegible] tement confisqués. Il ne peut en être autrement, car, sans cela, il ne serait [illegible] la conquête [illegible] et de tels sentiments, il est clair qu'ils ne peuvent éprouver que de l'horreur pour les flibustiers du Nord [illegible]

Ce que la Confédération était pour eux [illegible] le Mexique le sera maintenant [illegible] pourraient trouver refuge au Mexique [illegible] Confédération, était subjugée.

[illegible]

Avant que les [illegible] de la guerre civile, [illegible] mexicaine [illegible] constitutionnel.

[illegible] DU SUD.

Des guerillas sont [illegible] dans le voisinage de Columbia, et de Pulaski (Tennessee). Ils sont commandés par le colonel confédéré Duvall, qui annonce qu'il n'est entré de nouveau en campagne parce que, en dépit des promesses faites par les autorités fédérales, on a continué à envoyer des détachements autorisés fourrager et opérer des razzias dans le pays. Des troupes ont été envoyées de Nashville contre Duvall et ses partisans, avec l'ordre de ne pas leur faire de quartier.

Les prisonniers confédérés en liberté sur parole ne trouvent pas toujours en rentrant dans leurs foyers toute la protection qu'ils avaient le droit d'espérer, en vertu des termes mêmes des traités de capitulation. Nous avons eu occasion de signaler à diverses reprises les vexations auxquelles ils étaient souvent en butte de la part des autorités qui devraient les protéger, mais voici qu'on a pas encore à enregistrer un fait qui approche de celui-ci. Le brigadier-général J. W. Gugaly, attaché à l'état-major du général Forrest, était retourné à Danville (Kentucky), à la suite de la reddition de Dick Taylor. Peu de jours après son arrivée dans son pays natal, il a été saisi par les soldats fédéraux stationnés en cet endroit et pendu, sans autre forme de procès.

Ainsi le comté géorgien de Talbot a été, dans le courant de la semaine dernière, le théâtre d'atroces scènes de violence. Un ancien soldat nègre, nommé W. Alridge, s'est mis à la tête d'une cinquantaine d'affranchis, et pendant plus de huit jours, il a porté la terreur dans le comté, pillant les habitations, incendiant les récoltes, brûlant les granges, massacrant les planteurs et se livrant aux derniers outrages sur les femmes sans défense. Un comité de vigilance se forma aussitôt à Sumter, dont les citoyens s'organisèrent en compagnies pour donner la chasse aux vagabonds. Ceux-ci éludèrent la poursuite en se dispersant dans toutes les directions. Alridge fut néanmoins arrêté le lendemain avec six de ses compagnons, à Tazewell, où ils furent fusillés sur le champ. Des scènes semblables se sont passées sur les frontières septentrionales de la Caroline du Sud, où les habitants se sont également formés en comités de vigilance pour veiller à la protection de leurs personnes et de leurs propriétés.

HORRIBLE ATTENTAT PRES DE HARRISONBURG.

Nous lisons dans le Natchez *Courier* du 1[illegible]:

Nous avons reçu les détails d'un horrible attentat commis près de Harrisonburg, en Louisiane. M. Henry Spann, ancien habitant de Trinity et qui pendant la guerre, est resté neutre, fut visité, il y a quelques jours chez lui, pendant la soirée, par cinq hommes armés qui lui demandèrent son argent. Sur sa réponse qu'il n'en avait pas, ils le lièrent et le torturèrent jusqu'à ce qu'ils lui eussent extorqué tout ce qu'il avait, environ $1,600. Non contents de cette razzia, ils lui firent encore une nouvelle demande d'argent, demande qui fut accueillie par un refus attendu qu'il n'y en avait pas d'autre. Alors, ils s'emparèrent du malheureux et approchèrent du feu ses pieds qui furent littéralement grillés. Après cet acte infernal, ils s'en furent sans avoir trouvé d'autre argent.

Dans la soirée du lendemain, ces bandits revinrent et, mettant le feu à la maison de Spann, la réduisirent en cendres ainsi que tout ce qu'elle contenait.

LE PROCES.

Les témoignages controuvés.

Nous extrayons du *Leader*, de Toronto, la lettre suivante, écrite par M. W. W. Cleary, relative au témoin Conover, l'un des trois dont la déposition secrète a été récemment publiée.

"Monsieur,

"Si peu disposé que je sois à toucher aux éléments mercenaires que le gouvernement fédéral a subornés pour me mettre en cause, moi et d'autres gentlemen du Sud qui sont dans les provinces britanniques, je dois au peuple du Canada, où j'ai trouvé un asile pendant les dernières années, et à ma propre réputation, de ne pas permettre que les témoignages de ces individus parjures passent sans contradiction. Le temps n'est pas encore venu pour moi d'entrer complètement dans cette voie, mais je puis promettre que beaucoup de jours ne s'écouleront pas avant que je n'aie prouvé aux yeux de tout honnête homme que ces témoins ont déposé [illegible]; que c'est en un mot, tout ce témoignage est fait sur commande et ne contient pas un atome de vérité. Quant à présent, je me bornerai à faire une courte allusion au témoin Conover.

Voici d'abord quelques questions et réponses extraites des *dépositions supprimées*:

D.—Avez-vous été au Canada sous le nom de Sandford Conover?
R.—Non, monsieur.
D.—Sous quel nom y étiez-vous?
R.—James Watson Wallace.
D.—Quand êtes-vous parti de Richmond pour aller au Nord?
R.—En décembre 1863.
D.—Vous êtes-vous rendu immédiatement à New York?
R.—Oui, monsieur.
D.—Vous avez déclaré que vous avez été conscrit au service rebelle. Dans quel Etat avez-vous été pris par la conscription?
R.—Caroline du Sud.
D.—Dans quel Etat êtes-vous né?
R.—New York.
D.—[illegible] vous avez été [illegible]
R.—Près de Columbia (Caroline du Sud).
D.—Comment êtes-vous venu de Richmond?
R.—J'ai forcé le blocus. J'ai marché presque toute la route; j'ai été en wagon à Hanover [illegible] à pied.
D.—[illegible] voie du Potomac?
R.—[illegible] puis par [illegible] Virginie, [illegible]
Ce [illegible]

il a fait des déclarations que je vais mettre à côté de celles qu'il a faites sous serment à Washington; et, pour que les différences entre ses déclarations dans ces deux occasions puissent être clairement saisies d'un coup d'œil, je les placerai dans deux colonnes parallèles.

A WASHINGTON	A MONTREAL
J'ai été conscrit au service rebelle.	Je n'ai jamais été dans l'armée confédérée.
Je suis natif de l'Etat de New York.	Je suis natif de la Virginie, l'un des Etats confédérés.
Je suis parti de Richmond pour aller au Nord en septembre 1863.	Je suis parti de la Virginie en octobre 1861.
J'ai forcé le blocus, et me suis rendu au Nord par le Potomac	Quand j'étais en Virginie, j'habitais ma propre maison, jusqu'à ce qu'elle fut brulée, et ma famille expulsée par les soldats du Nord.

"Cela, monsieur, est un simple échantillon du caractère de toute la déposition, comme je le montrerai pleinement en temps convenable. Il serait difficile de concevoir une imposture moins déguisée. De plus évidents mensonges n'ont jamais été réunis. A présent, je laisserai ce sujet entre les mains d'un peuple de qui j'ai reçu de nombreuses marques de bienveillance et qui, j'en suis sûr, ne formera pas un jugement sur un homme d'après le témoignage de tels misérables que Conover et ses pareils.

"Signé. W. W. CLEARY."

La *Gazette* de Montreal publie une autre lettre relative au même Conover. La voici:

"Permettez-moi de dénoncer dans vos colonnes, ainsi que je le prouverai plus tard, le témoignage d'un certain bandit nord Conover, *alias* James Watson Wallace, en ce qui me concerne, devant le tribunal militaire siégeant en ce moment à Washington, comme un infâme parjure dans tous ses détails. Le seul souvenir distinct que j'aie de cet individu, c'est qu'un monsieur m'a demandé un jour et a obtenu de moi une petite somme d'argent à titre de charité pour lui et sa femme, qui se donnaient pour des gens du Sud dans la détresse.

"Signé. WM H CARROLL."

L'espace nous manque pour reproduire toutes ces révélations édifiantes, qui font la glose du jour. Il y a encore un article du *Leader*, de Toronto, établissant, contrairement à l'assertion du témoin Merritt, l'un des trois, que M. Clement C. Clay n'était pas au Canada en février dernier, mais bien à Charleston. Merritt prétend cependant avoir causé avec lui à cette époque à Montreal. Il y en a bien d'autres encore, car les démentis pleuvent de toutes parts, avec des démonstrations plus ou moins positives à l'appui. Quoi qu'il en soit, le scandale est au comble, et, s'il fallait encore s'étonner de quelque chose, ce serait assurément de ce que ces accusations de corruption de témoins, de parjures, de mensonges judiciaires, de vénalité officielle, etc, etc, ne soient pas de la part du gouvernement l'objet d'une enquête sévère qui seule pourrait donner satisfaction à l'opinion publique.

FRANCE.

Correspondance du Courrier des Etats Unis.

Paris, 26 mai.

Il y a toujours des astrologues politiques, qui ont la lunette braquée vers les 4 points de l'horizon, pour y découvrir les nuages gros de menaces pour la paix. Tout leur est un prétexte à craintes plus ou moins sincères et à pronostics fâcheux. Quand cet hémisphère leur manque, ils se tournent vers l'autre pour y trouver, bon gré mal gré, ce qu'ils cherchent. Le ciel européen étant, grâce à Dieu, depuis quelque temps parfaitement clair, nos astrologues ont pris dernièrement le ciel d'Amérique pour point de mire. Voilà l'origine des craintes exagérées que la dernière semaine a mises en circulation au sujet des Etats Unis.

Il est vrai, l'horrible accusation lancée publiquement par le Président de l'Union, Johnson, contre les chefs du gouvernement du Sud, et la mise à prix de la tête de Jefferson Davis, comme promoteur ou complice de la mort d'Abraham Lincoln, étaient de nature à ne pouvoir faire rien attendre de bon de l'état des passions en Amérique, et des nécessités, des vengeances, qui rappellent d'autres temps et d'autres mœurs, appartiennent à une société si différente de la nôtre qu'on ne fait point la part à la mesure ordinaire. Mais comme les craintes qu'on exprimait au sujet de l'Amérique avaient plutôt pour objet ses rapports avec l'Europe que ses propres affaires, il est permis justement de voir dans ces passions, sinon le signe de la réconciliation prochaine entre le Nord et le Sud, au moins la continuation de ses pacifiques rapports avec l'Europe.

Personne n'a cru ici à la complicité de M. Davis dans l'assassinat de M. Lincoln, et tout le monde a regretté qu'on eût fait prisonnier l'ex-Président. On ne s'explique pas cet acharnement à la vengeance, qui créera au Nord mille embarras. Les amis des Etats Unis déplorent cette odieuse poursuite, et l'*Opinion Nationale* dit ce soir: "Cette capture nous paraît un fait regrettable, car elle est de nature à créer au gouvernement des Etats Unis des embarras moraux dont il lui sera difficile de sortir à la complète satisfaction de ses amis d'Europe."

Le *Moniteur du Soir* a publié hier un article qui confirme la révocation de l'ordre limitant à vingt-quatre heures le séjour des navires fédéraux dans les ports français, et il ajoute que la France ne tardera pas de supprimer toutes les autres restrictions, dès que le cabinet de Washington aura cessé d'exercer les droits que la qualité de belligérant lui donnait sur les mers à l'égard des navires appartenant aux puissances neutres. Le *Moniteur*, après avoir ensuite fait allusion aux assurances pacifiques du président Lincoln, ajoute que les dernières nouvelles d'Amérique donnent la certitude que le président Johnson suivra la sage politique de son prédécesseur, au moins en ce qui concerne les affaires étrangères.

Le prince [illegible] retour de son voyage [illegible] des dispositions [illegible] Tuileries, en ce qui concerne le prince. [illegible]

Le bruit a même couru qu'il y avait eu des pourparlers ouverts entre les membres du corps diplomatique, afin d'établir une entente qui aboutirait à rompre toute relation avec le prince Napoléon, en tant qu'Altesse Impériale, comme conséquence du discours que le cousin de l'empereur a prononcé à Ajaccio. Ceci évidemment n'est pas sérieux; mais c'est beaucoup qu'une pareille rumeur ait pu circuler.

La neutralité anglaise—A propos de la proclamation publiée par le Président Johnson relativement aux batteries des puissances neutres, le *Morning Post* publie la note suivante:

"En conformité des ordres récemment expédiés par notre ministre des affaires étrangères, les privilèges de belligérants dont les vaisseaux fédéraux et aux vaisseaux confédérés ont été levés. En l'état où sont les choses, le gouvernement de Sa Majesté ne peut faire davantage. Tant que nous serons forcés de reconnaître le caractère belligérant des corsaires sudistes, il nous faudra, conformément au principe de la neutralité, les admettre dans nos ports."

LA TRAITE DES NOIRS—On lit dans une feuille de New-York:

Le gouvernement anglais a invité les autorités des Etats-Unis à agir de concert avec lui pour mettre fin d'une manière définitive à la traite des noirs sur les côtes d'Afrique. Lord Russell a donné l'assurance, dans sa dépêche, que les croiseurs fédéraux employés à ce service seraient reçus avec tous les privilèges et la courtoisie auxquels ont droit les navires d'une nation amie. Aucune offre de coopération n'a été faite à propos de Cuba, mais il est probable que si les Etats Unis consentent à agir avec l'Angleterre sur les côtes d'Afrique, ils feront de même à Cuba.

NOUVELLES DE ROME—Nous lisons dans une correspondance de Rome, adressée à l'*Agence Bullier*:

Le Saint Père a dit plus d'une fois qu'il prépare un acte destiné à faire grand bruit en Europe. Que veut-il faire?.... personne ne le sait. Les uns pensent que Sa Sainteté veut abandonner la politique du *non possumus*; les autres, qu'elle veut accorder une amnistie aux détenus politiques et à un grand nombre d'exilés; enfin, les prélats croient que le Saint-Père veut nommer de nouveaux cardinaux, non parmi les membres du clergé romain, mais parmi les ecclésiastiques les plus distingués de l'étranger. Pie IX aime et veut que l'Europe s'occupe des affaires de Rome.

Edition d'hier soir.

Nouvelles du Nord,

PAR L'OUEST.

Dates du 15 de New York.

ARRIVEE DU NIAGARA.

Exportation extraordinaire d'espèces.

Coton du Tennessee.

Fuite de Kerby Smith vers le Mexique

Retour des prisonniers fédéraux dans l'Ouest.

Prisonniers confédérés à Boston.

EMIGRANTS EUROPEENS.

53 morts dans une traversée.

Le gouverneur Aiken à Charleston.

Mouvemens des planteurs.

Les Polonais et le Président.

Leur établissement en Virginie.

Demande en grâce de Lee, Stephens et Johnson.

LES REBELLES D'HAYTI.

La démence de Payne.

AUTRES TROUBLES SOLDATESQUES.

Grant, Halleck, Sherman, Stoneman.

Affaire des nègres à Richmond.

Leurs délégués à Washington.

John Mitchell non justiciable de Trahison.

Marchés.

Par l'arrivée du *Niagara* nous avons reçu des lignes volumineuses des journaux de New-York qui sont parvenus à l'Ouest. Les dépêches du New York jusqu'au 15 au soir. Nous y trouvons les nouvelles intéressantes qui suivent:

Le coton sur la rivière Tennessee.

Cairo, 18 juin—Quelques négociants revenus du Tennessee apportent des nouvelles très décourageantes sur le commerce du coton dans cette section. Les habitants y sont très pauvres et cependant ils aimeraient mieux mourir de faim que de vendre leur coton à moins de 10 à 12 cents. Le calme règne dans toutes les petites villes.

Retour du Clara Dolsen.

Cairo, 14 juin—Le bateau à vapeur Clara Dolsen, parti de la Nouvelle Orléans le 8, avait une foule immense de passagers, 450 voyageurs payant et 1000 soldats retournant chez eux. Ces soldats avaient été capturés par les généraux Forrest et Hood dans leurs opérations contre Nashville et envoyés à la Mobile, où ils ont été repris par les fédéraux, lors de la chute de cette place.

Mise en liberté de prisonniers rebelles.

Ils sont fêtés par les Bostoniens.

Ils n'ont que peu d'enthousiasme pour l'Union.

Boston, 14 juin—Cinquante et un rebelles relachés hier du Fort Warren, ont prêté le serment d'allégeance. Le Boston *Traveller* dit: Quelques uns ont été fêtés par les citoyens qui n'ont épargné aucune peine pour leur faire passer agréablement le temps pendant leur séjour dans cette ville. Ces rebelles reconnaissent franchement que bien qu'ils aient prêté serment, ils n'ont pas beaucoup d'enthousiasme pour la vieille Union.

Evacuation de Santo Domingo.

COUREURS DE BLOCUS.

Le général Slaughter à la Havane.

New York, 14 juin—On a reçu des dates du 10 de la Havane.

L'évacuation de Santo Domingo n'attendait plus pour commencer qu'un dernier ordre.

Nombre de personnes loyales à l'Espagne partaient comme *réfugiées* pour St Jago. Quelques unes iront s'établir à la Havane.

Le Wren et d'autres coureurs de blocus allaient partir de la Havane pour l'Angleterre où ils seront vendus.

La santé était bonne à la Havane et la température favorable.

Le général rebelle Slaughter est arrivé de Matamoros à la Havane le 11.

Emigrants et mortalité pendant le passage.

New York, 14 juin—Le navire B S. Kimball, de Hambourg, est arrivé aujourd'hui avec 630 passagers. 30 enfants sont morts dans la traversée.

Le navire Deutchland est aussi arrivé de Hambourg avec près de 500 passagers. Il y a eu 25 morts pendant le trajet.

Le gouverneur Aiken—Les planteurs—Les Polonais.

New-York, 14 juin—Une correspondance de Charleston au *Herald* dit que le gouverneur Aiken a été reçu avec enthousiasme par les citoyens qui sont allés à sa rencontre sur le quai à son retour de Washington à Charleston.

Aiken est sous parole avec ordre de se rapporter une fois par mois au commandant de place. Il a reçu une bonne impression du président Johnson et parle de lui en termes très élogieux. Les habitants s'occupent vivement de la question de savoir qui sera leur gouverneur provisoire.

Les affaires s'améliorent. Nombre de planteurs avaient prêté serment et voulaient bien faire des contrats avec leurs anciens esclaves. Ils s'étaient rendus à Hilton Head pour conférer avec le général Gilmore sur leur réintégration dans leurs biens.

Une dépêche de Washington au *Times* dit que M. Korenikoski, agent des Polonais expatriés qui séjournent temporairement en Suisse, est arrivé dans cette ville. Il ira visiter le président pour savoir si l'on peut attendre que les Etats Unis fassent quelques concessions de terre à ce peuple infortuné. Ces réfugiés, la plupart paysans, sont au nombre de 15,000 à 20,000 et voudraient s'occuper d'agriculture.

Le gouvernement suisse a accordé une somme de 100 francs à chacun d'eux et le gouvernement français payera leur passage jusqu'à New York. On fera une tentative pour leur procurer un établissement en Virginie.

Jugement et condamnation.

Q. M. Delaney, d'Augusta, Me., arrêté pour avoir fabriqué des papiers d'enrôlement pour les soldats et pour avoir commis diverses autres fraudes, a été condamné aujourd'hui à un emprisonnement de 10 ans et à une amende de $45,000. Il restera, en outre, incarcéré tant qu'il n'aura pas payé cette amende. On dit qu'il a fait une immense fortune par ces fraudes.

La même dépêche dit quatre lignes plus bas:

Delaney, le courtier de primes, a été gracié sans condition par le président.

Les rebelles d'Hayti.

Des avis reçus par la *Tribune* disent que les insurgés marchaient sur Port au Prince. Ils ont déclaré que leur intention était de faire un gouvernement plus libéral, et de se placer sous la protection du gouvernement des Etats Unis.

La démence de Payne.

Le Dr Hall qui a examiné Payne, hier, sur son état prétendu de folie, dépose que le prisonnier semble n'être pas mal, mais avec une faculté mentale d'un ordre très bas, languissante et faible.

Il pense qu'il y a des raisons sérieuses pour croire que le prisonnier est frappé de folie et il semble qu'aucune personne douée de raison ne pourrait avoir la même insensibilité, mais le docteur ne saurait donner une opinion décisive sur l'état moral ou mental du prisonnier. Il y a incertitude. Il est généralement connu que chez les personnes sujettes à la folie, le pouls bat avec une vitesse non ordinaire. Le prisonnier éprouve 30 pulsations de plus que tout autre individu dans un état normal. Il est parfaitement calme et n'est pas excité le moins du monde. Sa mémoire est lente, sa tête mal formée. Il n'a pu se rappeler le nom de fille de sa mère.

[illegible] commission composée de trois [illegible] pour examiner le prisonnier [illegible]

Autres désordres causés par les soldats

Washington, 11 juin—Une autre échauffourée a eu lieu aujourd'hui dans l'Avenue du Maryland, entre les troupes du 2me de cavalerie de New York et la brigade de cavalerie de l'Ouest Virginie.

Cette querelle est venue de reproches mutuels de poltronnerie. Quelques officiers ont participé à cette bagarre où ceux qui avaient des revolvers en ont usé et où ceux qui étaient sans armes se sont servis de briques et de pierres. Tous les habitants du voisinage avaient pris la fuite. Trois hommes de la cavalerie de Virginie et un citoyen ont été grièvement blessés. Une forte garde a été placée dans l'Avenue du Maryland, pour empêcher le retour de ces désordres.

Exportation d'espèces.

New York, 11 juin—Les steamers *Persia* et *City of Cork* ont emporté aujourd'hui sept millions de piastres en espèces.

Les rapports de Meade et de Sheridan sont publiés par le *Times*. Sheridan dit que Warren fut rappelé sur les derrières à cause de son manque d'énergie et de sa lenteur à exécuter les ordres. Il paraît aussi que le général Wright avait refusé d'obéir aux ordres de Sheridan.

LETTRE DE STONEMAN SUR SHERMAN

OPPOSITION DE BOTTS ET DE DAVIS.

Meetings publics dans la Caroline du Sud.

New York, 11 juin — Une dépêche de Washington au *Herald* dit: Les généraux Halleck et Stoneman ont adressé des lettres au département de la guerre en réponse aux vitupérations contre eux du général Sherman. Le général Stoneman prétend qu'en agissant de son propre chef il a forcé le fugitif Jeff. Davis à prendre une ligne de marche qui devait nécessairement le faire tomber entre les mains des troupes envoyées pour lui couper la retraite.

Une dépêche au *Post* dit que des délégations de la Virginie, menées par MM. Botts et Rives, sont arrivées à Washington. Elles s'opposent à toutes les mesures du gouverneur Pierpont et soutiennent que la nouvelle constitution de la Virginie a été faite et votée par une convention qui ne comptait pas plus de onze membres.

Une correspondance de Charleston dit qu'un meeting tenu à Summerville, Caroline du Sud, a adopté des résolutions à l'effet de convoquer une assemblée générale pour la nomination de délégués à une convention. La proclamation du président a arrêté naturellement tous les projets de convention et d'assemblée quelconque.

Nouvelles de l'Amérique du Sud.

La *Tribune* dit que selon toute apparence la guerre qui se fait actuellement dans l'Amérique du Sud peut devenir une des plus sérieuses qu'on y ait jamais vues. Les forces de terre du Paraguay sont portées par le *Standard* de Buenos Ayres à 60,000 hommes, celles des alliés—le Brésil, la République Argentine et l'Uruguay, à 75,000. Mais ces dernières sont à lever, tandis que celles du Paraguay sont déjà en campagne. On croit, en conséquence, que les alliés ne pourront faire aucun mouvement offensif avant plusieurs mois. La population du Paraguay ne pourrait pas résister longtemps par elle même, mais elle compte trouver beaucoup de soutien dans les provinces nord de la République Argentine et de l'Uruguay.

New York, 14 juin—L'*Evening Post* parlant de l'arrestation de John Mitchell dit: nous apprenons que l'arrestation a été faite à la requête du général Dix, qui avait reçu l'ordre d'arrêter Mitchell sous l'accusation de trahison.

Peu de temps après le juge McCunn est allé au quartier général mais n'a rien pu apprendre de ce qu'on avait fait du prisonnier. Le juge a dit que le gouvernement ne peut faire juger le prisonnier comme traître attendu qu'il est étranger et qu'il n'y a que les citoyens qui peuvent être jugés comme traîtres. Le juge a dit aussi que le gouvernement ne pouvait détenir Mitchell que comme ennemi étranger, mais que maintenant le gouvernement n'est plus censé avoir d'ennemis. Dans la soirée le juge est allé à la résidence du général Dix, mais il est probable que Mitchell était déjà en mer.

Washington, 14 juin—On a accordé aux soldats honorablement déchargés de garder leurs armes aux prix suivants: mousquets dix piastres, carabines ou revolvers huit piastres, sabres ou épées trois piastres.

Boston, 14 juin—On a relaché hier du fort Warren, 51 prisonniers rebelles qui ont prêté le serment d'allégeance. Le *Traveler* dit que quelques uns ont été l'objet de grandes attentions de la part de quelques citoyens qui n'épargnaient rien pour leur rendre le séjour de Boston agréable. Ces rebelles reconnaissent que bien qu'ils aient prêté le serment ils n'ont pas un grand amour pour l'Union.

New York, 14 juin—Il est arrivé 1120 passagers de Hambourg dans la même journée.

New York, 15 juin—Le général Halleck publie une déclaration dans laquelle il dit que ses ordres lancés par lui pour les mouvements de troupes après que l'armistice de Sherman avec Johnston eut été désapprouvé, [illegible] d'instructions ou [illegible] termes dont il s'est servi [illegible] aucune intention de manquer de respect au général Sherman. Les amis de Sherman [illegible] déclaration [illegible]

Le général [illegible]

[illegible]

Une délégation de nègres de Richmond est venue demander une enquête. Ils prétendent que leur sort n'est pas meilleur que du temps de l'esclavage.

Il arrive tous les jours par centaines des demandes de pardon des chefs de la rébellion. Parmi celles qui ont été reçues aujourd'hui, on signale celle du major-général Ed. Johnson et de J. R. Anderson, de la fonderie Tredegar.

Le général Terry a pris à Richmond le commandement du département de la Virginie. On a réuni dernièrement dans le comté de Patrick en Virginie, une bande de 500 guérillas. Quatre ont été arrêtés; on en a fusillé deux et on a envoyé les autres au pénitencier.

Omaha, 14 juin—Environ 500 indiens, campés à 15 milles à l'Ouest du Mont Mitchell et qu'on supposait bien disposés, ont attaqué ce matin une garde de cent hommes, en ont tué le capitaine et ont blessé 4 soldats. Un assez grand nombre d'indiens ont été tués. Les autres ont traversé sur la rive nord de la rivière Platte.

New York, 13 juin—Le Charleston *Courier* donne un rapport favorable sur la reprise des affaires dans cette ville. Tous les jours une demi douzaine de magasins se rouvrent. La partie brulée de la ville sera reconstruite.

On doit arrêter dans une séance de cabinet les instructions qui seront envoyées aux nouveaux gouverneurs.

New York, 13 juin—Les populations de la Caroline du Nord souffrent beaucoup du manque de vivres et de vêtements.

Une délégation ayant à sa tête J. Minor Botts de la Virginie est arrivée aujourd'hui pour conférer avec le Président sur la condition de cet Etat.

On a reçu avis de l'arrivée de Benjamin, ex-secrétaire d'Etat confédéré à Bermude. On dit aussi que Trenholm et Breckinridge se sont échappés du pays.

Washington, 13 juin—L'amiral Gordon qui commande la flotte cuirassée qui a visité la Havane, a rapporté le retour de la flotte à la forteresse Monroe. Il rend compte des attentions et de la courtoisie témoignées par les autorités espagnoles. Les officiers fédéraux ont visité le *Stonewall* et l'amiral pense que la flotte est prête à s'en emparer car ce bâtiment est inférieur au *Monadnoc*.

Pendant son séjour à la Havane, l'amiral a reçu une lettre de l'ex-lieutenant Maury qui dit que suivant l'exemple de son état natal, la Virginie, il offre de se rendre aux mêmes conditions que Lee. Il était en mer au moment où il écrivait, et il annonce l'intention de se conduire comme s'il était sur parole et de se rendre s'il se trouve jamais dans les Etats Unis.

Marché de New York.

New York, 15 juin—L'or a ouvert à 143 1/2 a monté à 149 et a fermé à 141. Le coton est lourd à 41 a 42 cents.

Nouvelles télégraphiques

PLUS RECENTES.

Dates de New York du 17.

LEE, STEPHENS ET JOHNSON DEMANDENT GRACE.

Manuscrit d'Alex. H. Stephens.

RECONSTRUCTION EN GEORGIE

Or et coton le 17 à New York.

(Dépêches du *Times*.)

New York, 17 juin — Les généraux Edward Johnson, Robert E. Lee et Alexander H. Stephens sont parmi ceux qui se sont adressés au président Johnson pour avoir un pardon spécial sous les termes de la proclamation d'amnistie.

La demande d'Alex. H. Stephens couvre 70 pages de manuscrit.

Il dit que la raison pour laquelle il avait fait cause commune avec la Confédération était que la *Tribune* de New York, reconnue pour être un puissant organe des républicains, favorisait le mouvement, et il pensa que la séparation pourrait avoir lieu sans guerre.

Le président Johnson est sur le point de lancer une proclamation de reconstruction pour l'Etat de Georgie.

Marchés.

L'or ouvert à 145 1/4 a fermé à 141 1/2.
Exportations pendant la semaine: $2 000 000.
Les fonds du gouvernement n'ont pas varié.
L'argent n'a pas éprouvé de changement.
Le coton est à 41 pour le Middling.
Marché faible.

FEUILLETON

LES JALOUX.

LE GENERAL CHARDIN,

PAR A. DE GONDRECOURT.

XLV

A force de sonner et d'appeler à l'aide, le docteur Parmentier s'était fait entendre de Cazille, qui habitait loin des appartements de la comtesse, et l'excellente femme était accourue.

Comme elle entrait chez Mme Chardin, plusieurs domestiques arrivèrent.

—Voyez-vite, monsieur le docteur, dit l'un d'eux, il y a un mort en bas.

—Un homme mort! Quel homme?

—M. Jules Bernard.

—Allons donc! s'écria Cazille pendant que Marinette, debout, respirant à peine, s'efforçait de dominer la terrible émotion que lui causait cette nouvelle.

—Oui, reprit le domestique, il est bien mort.... c'est le gendarme qui l'a tué.... N'avez-vous pas entendu tout à l'heure deux coups de feu?

—Eh bien! dit le docteur souriant à la comtesse, qui paraissait reprendre ses sens, il est mort, il n'a pas besoin de moi, tandis qu'ici j'ai de la besogne, et....

[illegible] irruption que le général [illegible] Ecartant de droite et de gauche les assistants, le comte vint tomber aux pieds de sa femme que le docteur avait placée sur une chaise longue.

La comtesse jeta un grand cri, et retrouvant des forces dans la joie de son cœur, elle prit à deux mains la tête de son mari, l'appuya sur son sein et fondit en larmes.

—Pardon! pardon! murmura le général pardon!

—Allez-vous-en donc, vous autres! cria Cazille aux domestiques. est-ce que les affaires des maîtres vous regardent?

Et elle poussa par les épaules tous les curieux.

—Vieux, chère petite, dit M. Parmentier à sa fille, le médecin n'a plus rien à faire ici pour le moment. Le baume souverain est trouvé.

—Docteur, docteur, s'écria le général en se dégageant des mains enlacées de la comtesse, dites nous vrai, ne devons-nous pas craindre....

—Monsieur, répondit à demi-voix le docteur, en attirant le général vers la porte de la chambre, je ne sais à quoi attribuer l'évanouissement de Mme la comtesse, mais de ma vie de médecin, je n'en ai vu d'aussi violent et...... dans un état......

—Ciel!

—Ces sortes de crises ont trop souvent des suites funestes. Je vous laisse, parce que votre présence est salutaire, bienfaisante, mais je reviendrai dans quelques instants, nous aurons de grandes précautions à prendre.

Le général retourna, consterné, près de sa femme qui lui dit:

—Cher ami.... Jean, mon bien-aimé, je n'ai pas entendu le docteur, mais j'ai deviné ses paroles... sois sans inquiétude.... il vivra.... puisque te voilà.

—Mais je suis un misérable...... tu dois me haïr, me mépriser!

La comtesse mit un doigt sur ses lèvres, répondit par un délicieux sourire aux remords effrayés du repenti, et rapprochant sa tête, elle mit sur son front brûlant le tendre baiser du pardon, de l'oubli, du bonheur.

—Je sais à peu près tout, dit le général: Chalouze m'a rapidement raconté....

—Ah! l'indiscret.

—Il fallait bien qu'il parlât...... Je l'accusais.... je voulais le tuer.... je t'assassinais..

—Pauvre capitaine!...... après toi le meilleur des hommes...... Eh bien! seras-tu notre complice? Nous aiderais-tu à tromper ma mère et mon grand père?

—Pourquoi en avoir douté. Ne suis je pas ton meilleur ami?

—Nous voilà donc bien forts contre Jules Bernard.

..Il n'est plus à craindre, le ciel en a fait justice.

—Comment?

—Il est mort.

—Mort! lui, Jules.

—Tué par Nicolas, où et comment, je n'en sais rien. Nicolas est blessé; il s'accuse de meurtre et se désole.

—Mais, interrompit vivement la comtesse, il faut prévenir M. de Chalouze. La justice va mettre les scellés sur les papiers de ce malheureux...... les Bernard peuvent s'emparer de ce terrible secret. Ne perds pas une minute, mon ami, vois à tout cela; nous sommes, je le crains, plus exposée que jamais. Quand le docteur aura pansé la blessure de Nicolas, il sera bon de me le renvoyer, car sa présence est de trop dans ce tumulte...... Vite, vite, sois sans inquiétude. Je me sens très bien. Il faut aussi interroger Nicolas....... je voudrais voir Marinette..... Mais pas un mot à cette chère enfant, elle se croirait perdue.

Le général obéit aux pressants désirs de sa femme et redescendit dans la salle basse où il devait retrouver un spectacle devant lequel, dans sa préoccupation, il s'était à peine arrêté lors de sa rentrée au château.

Voici ce qui s'était passé.

Nous avons laissé Aglaé Bernard suivant de loin le concierge Nicolas. Malgré son lourd fardeau, Nicolas avait une grande avance sur la mère de Jules qui, s'égarant d'ailleurs dans les détours du parc, était arrivée devant le perron d'honneur, lorsque, par ordre de la baronne, les portes du vestibule avaient été fermées. Chemin faisant, Aglaé s'était sensiblement calmée. Ses premières terreurs s'étaient dissipées.

La double détonation qu'elle avait entendue pouvait s'expliquer par des coups de feu perdus dans les ténèbres. Elle n'avait entendu aucun cri, aucun appel, et les pas de l'homme fuyant à travers les massifs du parc, pouvaient et devaient être ceux de Jules, se dirigeant vers le château. Elle résolut donc de ne pas se livrer à des hasards qui pourraient compromettre le succès des projets mystérieux de son fils; [illegible] Elle se posta donc derrière un vase [illegible]

—Eh, oui donc! ça vous étonne?

—Ouvrira-t-on! cria le général en frappant, pour la troisième fois, à coups redoublés.

—Ne vous fâchez pas, cousin, dit ironiquement Aglaé..... on est, sans doute, très occupé chez vous.

Et elle ajouta mentalement: Faut croire que Jules leur en raconte de sévères, le cher enfant, puisqu'ils sont tous sourds, là-dedans, et barricadés.

—Enfin! dit le comte, il est heureux que vous vous soyez décidés à me laisser entrer. Quelle est cette manie de tirer les verrous quand je suis dehors?

Et il se précipita dans le vestibule, juste au moment où Rose, la femme de chambre de la baronne, y entrait par une porte opposée.

—Où est la comtesse? demanda-t-il.

—Chez elle.... Mais voyez donc, mon général...... voyez

Le comte s'avança, jeta un regard distrait sur le cadavre, s'arrêta, entendit un profond soupir à ses côtés, et vit Rose qui se retenait à la boiserie pour ne pas défaillir.

—Ah! mon général, c'est moi...... c'est moi qui l'a tué, dit le concierge.

Ces mots étaient à peine prononcés et le général en cherchait le sens, lorsqu'il entendit derrière lui un cri déchirant, un cri de formidable douleur.

Il se retourna et vit Aglaé Bernard s'élancer, d'un bond de lionne en fureur, au milieu du groupe qui lui cachait le corps de son fils.

La malheureuse femme avait entendu parler de mort. Un accès de folle terreur l'avait de nouveau saisie; elle s'était précipitée, avait aperçu la tête livide de son fils, et, en tombant près de lui, après avoir touché son front, ses mains, son cœur, son sang, elle avait regardé autour d'elle, avec des yeux pleins d'effrayante lumière, puis d'une voix où la vengeance éclatait dans la douleur, elle avait dit:

—Qui donc, ici, l'a tué?

—Moi, répondit gravement le vieux soldat, moi seul.....

Aglaé s'élança, mais une main de fer la retint dans son élan. Elle se débattit un instant sous la rude étreinte du marquis de Chalouze, et retomba, épuisée, sur le cadavre de Jules, qu'elle couvrit de baisers tachés de sang.

—Ce n'est pas cet honnête homme qui a tué votre fils, lui dit le capitaine; c'est vous, madame, qui l'avez élevé dans le crime, et après vous, c'est Dieu qui vous a châtiés tous les deux.

Le général n'avait pas attendu la fin de cette scène affreuse. Il s'était enfui, appelé près de la comtesse par des devoirs pour lui plus pressants, et lorsqu'il redescendit dans le vestibule, il trouva la salle encombrée de curieux accourus du village où l'alarme avait été donnée.

Le maire et le curé étaient là. Saturnin Bernard, ignorant qu'il s'agissait de son fils, n'avait pas voulu répondre aux coups dont on avait ébranlé sa porte. Le docteur Parmentier avait pansé le bras de Nicolas et était retourné près de la comtesse après avoir ordonné à Cazille de ne pas quitter Marinette et de la tenir enfermée chez elle.

Le général fit atteler une voiture dans laquelle le curé se plaça avec le mort, Aglaé Bernard demi-morte et le maire.

Lorsque le funèbre convoi fut parti, le général, Chalouze et Nicolas restèrent seuls dans la salle.

—Raconte-moi ton affaire, dit le comte au manchot.

—Eh! mon Dieu, mon général, c'est bien simple:

Je guettais depuis plus d'un mois un mauvais sujet qui, la nuit, escaladait le mur du parc. Le maraudeur avait des habitudes irrégulières, car il m'a mis en défaut et m'a fait passer une vingtaine de nuits blanches. J'avais remarqué, cependant, et cela, tout dernièrement, qu'il prenait de préférence le sentier des lilas, et il m'est venu à l'idée de tendre un piège près du pavillon. J'ai barré le sentier du massif avec deux cordes dont l'une était fixée, d'un côté, à la détente d'un pistolet solidement attaché au pied d'un arbre. Mon homme devait trébucher sur les cordes, tomber et faire partir le coup. Moi, j'étais embusqué derrière le pavillon. Le coup de feu n'était que pour m'avertir, et, parole d'honneur, je croyais mon pistolet chargé seulement à poudre. Mais pas du tout, il paraît que j'y avais, dans le temps, coulé une balle, ce dont je ne me souvenais pas. Bref, M. votre cousin a cabriolé sur les cordes, [illegible] croire, tout de même, que M. Jules avait de mauvaises intentions, car, touché comme il l'était, il a encore eu la force de m'envoyer du plomb..... vous voyez.

—Et ton bras?

—Oh! ce n'est rien!... une torgnole.... voilà tout... l'os est intact, à ce que dit le docteur. Vaudrait mieux que je fusse mort, plutôt que ce pauvre diable, car, entre nous, c'est peut-être histoire d'amourette.

—Qu'en sais-tu?

—Dame! je ne voudrais nuire à personne, mais j'ai une idée et quelques raisons pour l'avoir. Rose, la femme de chambre de madame la baronne, avait du goût pour défunt M. Jules. Je les ai surpris quelquefois faisant la causette dans le bas du coteau, et si vous aviez vu le chagrin de cette fille lorsqu'elle a contemplé, là, tout à l'heure, le corps du jeune homme, vous auriez eu la même pensée que moi. Elle pleurait [illegible]

—Voilà comment tout s'explique, interrompit le capitaine. Voilà pourquoi vous avez reçu la lettre qui m'était destinée.... Bernard et Rose s'entendaient.

—Je n'en ai pas moins tué un homme, soupira le manchot.

—Tiens-toi tranquille, répondit le général. On n'a jamais vu plus grand scélérat, et [illegible] dis-toi que tu m'as rendu un signalé service.

—Tiens! murmura le concierge, comme vous prenez ça vous.... enfin!

—Encore un mot, mon ami, reprit de Chalouze au moment où Nicolas allait sortir du vestibule, a-t-on fouillé le mort? avez-vous [illegible]

—On ne l'a pas fouillé, mon capitaine, mais il est tombé, de l'une de ses poches, un gros paquet sous enveloppe.

—Ah! et qu'a-t-on fait de ce paquet? demanda vivement le général.

—On l'a remis à Mme la baronne, à laquelle il était adressé.

—Oui. Il y avait écrit dessus, à ce qu'on dit du moins:

"Madame la baronne de la Perche, au château de Routillac (papiers de famille).

—Et la baronne a emporté ce paquet?

—Oui, mon général.

Le comte et le capitaine se regardèrent avec stupéfaction.

—Après tout, reprit le général, il vaut mieux que ces papiers soient là qu'au cabinet du procureur du roi...... Allons, Nicolas, bonsoir et merci!...... Va te coucher.

—J'y vais, mon général.... [illegible]

—Et maintenant, que faire? demanda Chalouze, interdit et chagrin.

—Entrons chez ma belle-mère, peut-être n'a-t-elle encore rien lu, car elle est paresseuse, la bonne femme.

—Oui, mais elle est bien curieuse, la chère dame.

A continuer.

Décédé, le 14 juin, à 1 heure du matin, dans la paroisse Terrebonne, GEORGE P. BRIANT, dans sa 57me année.

Marié, le 19 courant, à la cathédrale St-Louis, par le révérend P. Costa, M. ALPHONSE ROGATION, de France, à Mme VICTORINE AUGUSTINE LEON, Vve Jean Ulains, de St-Yago de Cuba.

ATTENTION.

VENTE CONTINUEE.

☞ La vente par le shérif, du fonds de magasin de modes et de marchandises sèches, situé à l'angle des rues Claiborne et Gasquet, sera continuée aujourd'hui, à 10 heures et demie A. M. sur les lieux.—Cette vente sera sans réserve.

☞ Les MM. Montgomery, encanteurs, vendent, ce matin, à 10 heures, sur la Levée, au pied de la rue Girod 2 belles barges et 20,000 pieds de bois de peuplier, assorti.

On achète

AU PLUS HAUT PRIX
L'OR, L'ARGENT,
ET
Tous les Billets
QUI NE PASSENT PLUS,
ET
LES BILLETS DECHIRES,
15 RUE ST. CHARLES 15
vis-à-vis le *True Delta*, de 6 heures du matin à 8 heures du soir. 20juin—1m

LE Dr. DELERY

PRIE les personnes qui pourraient avoir besoin de ses services professionnels, de laisser leurs noms à la pharmacie de M. D. de CASTELNEAU, au coin des rues St Louis et Royale, jusqu'à ce qu'il fasse connaître son domicile. 21juin☞

A VENDRE,

☞200 caisses SUCRE DE LA HAVANE, Nos 15 à 18, en lots au gré des acheteurs. S'adresser à AVENDANO FRERES, 21 juin—☞ 185, rue de la Commune

Lisez!!

☞ Depuis quelque temps le nommé J. L. DAVID, âgé d'environ 25 ans, natif de Libourne [France] s'est caché à la Nouvelle-Orléans sans aucun motif apparent.—Il a laissé ses effets d'habillements à l'Hôtel des Etrangers, où il ne doit rien, et ne vient pas chercher chez moi l'argent que son père m'a prié de lui remettre. Je crains fort que ce jeune homme n'ait quelque peu perdu la raison; et je prie instamment toute personne qui connaîtrait la demeure de J. L. DAVID d'avoir l'obligeance de m'en faire part sans tarder, d'autant plus que ce jeune homme est paralysé d'un bras et qu'il ne peut pourvoir à son existence par aucun genre de travail manuel.
Nlle-Orléans, le 19 juin 1865. FRANCIS BOUVAIN.
20juin—3f 62, rue Bourbon

HISTOIRE DE JULES CESAR
PAR
S. M. I. Napoléon III.

(1er vol.—"Edition du Courrier des Etats-Unis." N'étant pas AGENT du "Courrier des Etats Unis", je vends l'ouvrage ci-dessus au prix de New York:
UN DOLLAR!!

☞Cet ouvrage est aussi parfait, sous le rapport de l'exécution typographique que s'il sortait des ateliers de la PLUME DE BRONZE [illegible]

BULLETIN FINANCIER,

Mardi soir, 20 juin.

Le mouvement est encore assez marqué. La demande de coton a été plus animée; les transactions—les plus fortes de la saison—ont atteint le chiffre de 1750 balles. La concurrence entre les acheteurs a amené une hausse de 1 à 2 cents par livre. Plus de la moitié des ventes se sont faites pour l'étranger et le reste pour le Nord. On croit généralement aujourd'hui qu'il arrivera beaucoup moins de coton qu'on s'y attendait, du moins au Nord, et que les prix se maintiendront malgré la réduction de la taxe fédérale.

La nouvelle de la mort de M. James D. Denègre, ancien président de la Banque des Citoyens, a causé de profonds regrets dans les cercles financiers; cette triste nouvelle a été transmise hier de New York. M. Denegre est mort à Bruxelles le 3 du courant. Bien qu'on sût qu'il était d'une santé faible depuis quelque temps, ni ses amis ni la communauté ne s'attendaient à la nouvelle de sa mort.

L'or a ouvert ce matin à 140 1/2 à 141, après s'être vendu à 141 1/2, a clos ferme à 141, contre 138 1/2 à 139 1/2 hier soir. Il s'est vendu et revendu $1800 et $3500 à 140 1/2, $2500 à 140 3/4; $3500 à 140 7/8; $3000, $3500, $2500, $7000 et $10 000 à 141, $4000, $5500, $3,000 et $7300 à 141 1/4, $1200 et $2000 à 141 1/2. Un seul acheteur a pris plus de $31,000. Les dépêches particulières disent que le marché de New York était hier à 143 1/2 et 144 1/2.—Une petite vente de demi piastres américaines a eu lieu à 127, mais les détenteurs ont exigé 128 à 130. Les piastres mexicaines sont au même taux que l'or.

Le change étranger est resté ferme mais n'a pas été très recherché. Les ventes de sterling comprennent deux traites particulières de première classe à 148 et 150. Les banques ont exigé 150. Une traite de première classe sur France, pour une somme assez forte, s'est vendue à 3 77 1/2 et une traite de banque de $10,000 à 3 70. Il y a eu de petites ventes de change de banques à 3 65.

Malgré les opérations considérables de coton, le change sur le Nord n'a guère augmenté. Les banques et les courtiers ont encore tiré sur New York à 1/4 d'escompte et n'ont eu à répondre qu'à une demande modérée pour la malle de l'Ouest—Au dehors, il s'est vendu un peu de change à vue sur New York à 1/2 d'escompte, $20,000 à un jour de vue à 5/8, une somme considérable à 5 jours à 3/4 et 7/8 et $10,000 à dix jours à 1 3/8.

Il ne s'est point vendu d'actions depuis celles de la Banque des Marchands, de la Banque de la Nouvelle Orléans et de la Compagnie des chemins de fer de la ville, mentionnées dans notre dernier bulletin.—Un lot mixte de scrip d'assurance (la plus grande partie du Crescent) représentant $10,000, a rapporté un prix plein, mais on ignore les détails de la transaction.—Il n'y a pas eu de mouvement dans les bons de la ville, qui sont encore à 78 1/2 à 79 les consolidés et 69 1/2 à 70 les émissions en faveur de chemins de fer.

Les billets de banques n'ont pas cessé d'être recherchés. Les transactions comprennent $10,000 de la Banque de la Nouvelle Orléans à 65 cents (la même somme a rapporté, hier soir, 59 3/4), des billets de la Banque de la Louisiane à 46 1/2, $14,000 à 47 1/4 et $33,000 à 47 1/2, $5,000 de la Banque des Marchands à 60, un lot plus petit de la même banque à 60 1/4 et un refusé à 61 de $30,000. Nous apprenons qu'il s'est vendu, hier, $60,000 de cette banque, la plus grande partie à 55.—Nos cotons maintenant les billets de la Banque de la Louisiane à 43 à 47 1/2 et 50 cents, ceux de la Banque des Marchands à 60 à 61, ceux de la Banque de la Nouvelle-Orléans à 58 à 65; ceux de la Banque de l'Etat de la Louisiane à 55 à 59, ceux de la Banque de l'Union à 70 à 80. Les moins élevés de ces prix sont ceux des acheteurs. Les billets du Trésor sont à 1/4 à 1 et 1 1/4 de prime sur ceux de la ville.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE, *Mardi soir*, 20 juin.

COTON—Le stock offert s'étant accru, la demande a été encore plus active aujourd'hui, et les ventes ont embrassé 1750 balles, écoulées même à des prix plus pleins que ceux obtenus hier, l'ordinaire étant, à la clôture, coté 25 à 26 cts, le good ordinary à 29 à 31, le low middling à 32 à 33 et le middling à 35 à 36. Les ventes embrassent 100 balles de low middling en 2 ou 3 lots à 31 cts, [illegible] de low middling à 32, 34 de strict low middling à 33 1/4, et 2 lots de middling à 35 et 36. Environ 900 balles ont été prises par une personne et 200, 133, 119, 105, 89 et 100 par d'autres acheteurs. Plus de la moitié du montant des transactions est destinée à l'exportation pour l'étranger. Le total des affaires faites hier a été de 1100 balles, c'est à dire, 100 balles de plus qu'on ne l'avait rapporté.

SUCRE ET MELASSE—Le marché est sans changement mais il ne s'est vendu, en détail, que quelques boucauts de sucre fully fair à prime Louisiane à 11 1/2 [illegible] livre.

PRODUITS DE L'OUEST—Les bonnes dispositions déjà remarquées sur le marché, continuent à y exister, et les ventes d'aujourd'hui comprennent 940 barils de farine, dont 125 de superfine à $7, 125 do à $7 50, 200 do low extra à $8, 224 do good extra à $9, et 190 d'extra de choix à $10 [illegible] 324 balles de foin de l'Ouest, [illegible] balles à $14 [illegible] le tonneau, 100 sacs maïs blanc et mélangé à $1 le boisseau et 100 [illegible] à $1 [illegible]. Nous avons entendu parler de ventes d'environ 200 sacs de son à $1 50 les cent livres. Le porc d'emballage se vend en lots d'environ 50 rouleaux à 14 c la livre.

Les pommes de terre nouvelles se vendent $5, les oignons $8 à $8 50 et les pommes $3 50 à $5 le baril. Les œufs de l'Ouest, en caisses, se vendent 22 cts la douzaine, et au baril à $11 le baril.

FRETS—Les steamers pour New York obtiennent 2½ cts par livre de coton. Les taux demandés par les navires à voiles sont 1/8 et 3/4 c par livre de coton.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 21 juin 1865.

[illegible] 357 bœufs, 211 cochons, 753 moutons, 0 vaches à lait et 14 veaux.

Bœuf de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net.	— — à —	17
Bœuf de l'Ouest, 2me qualité, par liv. net.	— — à —	15
Bœuf de l'Ouest, 3me qualité, par liv. net	— — à —	12
Bœufs de l'Ouest, 1re qualité, par tete...	80 00 à 100	—
Bœufs de l'Ouest, 2e qualité, par tete....	60 00 à 70	—
Bœufs de l'Ouest, 3e qualité, par tete....	40 00 à 50	—
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tete....	70 — à —	—
Bœufs du Texas, 2e qualité, par tete......	50 — à —	—
Cochons, par liv gr.	— 8 à —	10
Moutons par tete, en lots,	5 — à 8	—
Vaches à lait, par tête	40	à 80 —
Veaux 1re qualité par tete	8 00 à	15 00
Veaux 2e [illegible]	6 00 à	15 00

LISTE MARITIME

☞ On trouvera à la page anglaise, la liste des navires et bateaux expédiés ou arrivés dans le port de la Nlle Orléans.

Consulat Général d'Italie.

AVIS.

Nouvelle Orléans, 30 mai 1865.

UNE médaille en commémoration des guerres qui ont eu lieu pour l'Unité et l'Indépendance d'Italie vient d'être instituée par Décret Royal du 14 mars dernier.

Tous les Italiens ou étrangers demeurant dans les Etats du Golfe, qui peuvent y avoir droit, sont invités à adresser au Consulat Général d'Italie à la Nouvelle-Orléans leurs demandes munies de titres justificatifs.
1er juin☞

AVIS.

Banque de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, 26 mai 1865.

LES soussignés ayant été dûment nommés "liquidateurs de la Banque de la Nouvelle Orléans," avis est donné à tous les créanciers et à toutes les personnes intéressées dans la dite Banque qu'ils trouveront dorénavant les liquidateurs au local de la Banque, aux heures habituelles des affaires, pour liquider les affaires de la dite Banque.

(Signé) JNO RIGGIN Jr., GEO W. McGERREN, JAS T. TUCKER, Liquidateurs.
27mai—30f—1. 1.

Bureau des Liquidateurs de la Banque des Marchands.

Nouvelle Orléans, 15 juin 1865.

LES soussignés, légalement nommés Liquidateurs de la Banque des Marchands, préviennent tous les créanciers et autres personnes intéressées qu'on peut les trouver, aux heures habituelles des affaires, à leur bureau, au No 140 de la rue Gravier, pour la liquidation des affaires de la dite Banque.

JNO RIGGIN Jr., H. LEGENDRE, JOHN E. NEELIS, Liquidateurs
5 juin—1m

DOCTEUR HUARD,

De la Faculté de Médecine de Paris.

Domicile, 115, rue Royale, chez M. le docteur Lambert.

CONSULTATIONS—Tous les jours, de 11 heures à midi, à son cabinet, 69, rue Dauphine, entre Conti et Bienville. 9 mai—2m

Le Dr A. CAPDEVIELLE

DONNE des consultations de neuf à dix heures du matin, à l'Hôpital de la rue du Cirque, et de deux à trois heures de l'après-midi à sa résidence, rue Chartres, No 198. 9mai—1m

Le Dr. Evariste A. ROSSY,

Autrefois de Thibodeaux, Louisiane,

EST de retour en ville et a repris l'exercice de sa profession.

Résidence et Bureau: Rue Baronne No 15 près de Canal. 8juin—1m

LE Dr. JULES A. MATHIEU,

HOMŒOPATHISTE,

REPRENANT avec activité l'exercice de la Médecine, informe ses clients et le public, qu'à cet effet il a établi son DOMICILE ainsi que son CABINET DE CONSULTATION au

No. 319 rue des Remparts,
près l'Esplanade.

Heures de consultation, de 8 à 9 A. M. et de 2 à 4 heures de l'après midi. 5juin—1m

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Dr H. C. D'AQUIN

A l'honneur de prévenir le public qu'il a transféré son domicile du No 193 rue de l'Esplanade au No 150 rue Bourgogne, au coin de rue St Pierre. 11juin—30

PLUS DE DISTANCE!!

DIVINATION, PREDICTION,

PAR MADAME ADAH,

Cartomancienne parisienne et élève de Mlle Lenormand

Heures de consultation, de 10 heures du matin à cinq heures de l'après-midi.
3août—3m 3pe— No 95, rue St Louis

Dépôt de médicaments patentés français, produits chimiques, &c.

IMPORTATION DIRECTE DE PARIS.

REÇU nouvellement et à vendre au coin [illegible] Royale et Ste-Anne. [illegible]

POUR MOBILE.

Le magnifique steamer ELEONORA CARRELL, capitaine A. P. Boardman, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessous, JEUDI, 22 juin, de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après midi.

Pour fret ou passage, excellents emménagements, s'adresser à W. C. GRAHAM & Co, agents, rue Front Nos 45 et 47

Les expéditeurs sont priés d'envoyer leurs connaissements au bateau avant quatre heures de l'après-midi.
21juin—2f

Le paquebot MONSOON, faisant des voyages régulièrement, trois fois par semaine, entre la Nouvelle Orléans et Bâton Rouge, Louis Bourbeneau, capitaine. C. Libano, U. B. Pierdal, Commis.
Part de la Nouvelle Orléans tous les MARDIS, JEUDIS Et SAMEDIS à 10 heures du matin.
Part de Bâton-Rouge, pour revenir tous les MERCREDIS, VENDREDIS Et DIMANCHES à 6 heures du matin.
JOHN A. STEVENSON, agent, Rue Front, No 7
N. B. Un commis se tiendra constamment au pied de la rue Bienville pour recevoir le fret. 11juin—1m

Paquebot régulier du samedi soir.
POUR VICKSBURG,
Grand Gulf, Rodney, Natchez, Fort Adams, Hog Point, Morganza, Bayou Sara, Baton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires sur la côte.
Le bateau neuf, fin marcheur, FASHION, Commandant A. J. May, commis WH Cropper et Chs H Fraser, partira régulièrement pendant la saison, ainsi qu'il est dit ci dessus.
N. B.—Un commis se tiendra sur la Levée, à toute heure, le jour du départ, pour recevoir le fret.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. L. TITUS, No 15, rue Tchoupitoulas, au premier, A. BRITTON, rue Front, No 7, WOODRUFF, BUTLER & CO, Rue Nlle Levée 17 et 19
—1m

POUR LA COTE AU DESSOUS DE LA VILLE—Le MERCREDI et le SAMEDI—Le beau paquebot neuf WENONA, capitaine G. E. Pitcher [N. Barrois, commis], partira pour le Quartier des Buras tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à dix heures du matin. Au retour, il quittera le Quartier des Buras, tous les LUNDIS et JEUDIS, à quatre heures du matin.
Fret: 75 cents par baril liquide et sec. Les expéditeurs doivent invariablement payer le fret.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au pied de la rue de la Douane, ou à J. L. TITUS, agent, 4 juin No 15 rue Tchoupitoulas, au premier.

PAQUEBOT POUR AU DESSOUS DE LA VILLE. Le bateau à vapeur ALGERINE, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mardis et vendredis à 8 heures du matin, pour le fort Jackson et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage s'adresser à bord au pied de la rue du Canal. JOHN M. CARTER, capitaine, L. DOYLE, commis.
4 juin—1m

Ligne de la Malle de la Nouvelle Orléans et de Mobile.
ELEANORA CARREL, capitaine A. P. Boardman, IATAN, capitaine S. Haight, ADMIRAL, capitaine C. W. Norton.
Un de ces magnifiques bateaux à vapeur partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, à quatre heures tous les jours, pendant toute la saison, pour Mobile, et partira de Mobile pour la Nouvelle Orléans tous les jours, à une heure de l'après midi. Il apportera les malles des Etats Unis.
Pour fret ou passage, s'adresser à W. C. GRAHAM & Co, agents, Rue Front, Nos 45 et 47, Nouvelle Orléans. GRAHAM & Co, agents, Au coin des rues St Louis et Front, Mobile, Ala.
9 juin☞

Jours de départ—Tous les MERCREDIS et les SAMEDIS à cinq heures de l'après midi—Paquebot régulier du Bayou Sara—Deux fois par semaine—En remplacement du steamer "Star"—Pour Bayou Sara Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville et tous les points intermédiaires sur la côte. Le magnifique paquebot MITTIE STEPHENS, capitaine W. R. Greathouse. [illegible] et George Trosser, commis partira comme il est dit ci dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN L. TITUS,
21mai—1m No 15, rue Tchoupitoulas au premier

POUR LA BAIE ST-LOUIS, PASSE-CHRISTIAN, BILOXI ET PASCAGOULA—Le beau steamer SURPRISE, capitaine Curtis, partira ainsi qu'il est dit plus haut JEUDI, à dix heures, de la tête du Nouveau Bassin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord [illegible]

PAQUEBOT REGULIER entre la Nouvelle Orléans et Mandeville
La goëlette VELOCITY partira régulièrement du Nouveau Bassin à l'extrémité de la rue Claiborne, tous les MARDIS et SAMEDIS à 9 heures précises du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine [illegible], à bord.

POUR VERA-CRUZ—La goëlette anglaise DART, fine voilière et de première classe, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira [illegible] Pour fret ou passage s'adresser à J. JOUBLANC, 2juin— 31, Passage de la Bourse.

POUR MATAMOROS—La goëlette mexicaine SOFIA, de première classe et bien connue, [illegible] partira positivement SAMEDI, 24 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au capitaine, chez A. D[illegible], No 4 Vieille Levée. 5 juin—5

POUR BORDEAUX—Le navire de première classe NARRAGANSETT, capitaine H. [illegible], ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira le 1er JUILLET. Pour reste du fret ou passage, bons emménagements, s'adresser à [illegible] No 16 Carondelet ou à GEO. W. HYNSON & CO.

POUR VERA CRUZ, immédiatement. La goëlette anglaise clipper WM HOGAN, capitaine Boyer partira dans quelques jours pour Vera Cruz. Pour fret ou passage, s'adresser à W. WAKEFIELD, rue de la Commune No 1[illegible]
11juin

POUR VERA CRUZ—La goëlette fine voilière CONSTANCE, capitaine Ferrer, partira pour le susdit port immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à F. J. DA SILVA & Co, 3 rue Carondelet
6 juin

GOELETTE A VENDRE.
A vendre, à bon marché, au comptant, la belle goëlette MATILDA, [illegible] tonneaux. S'adresser à J. WINDHORST, [illegible] rue de Carrollton
20 mai—1m

BELIZE, HONDURAS.
POUR BELIZE, HONDURAS—La goëlette anglaise FANCY, fine voilière, capitaine Elder, partira dans quelques jours. Pour passage seulement—excellents emménagements pour 45 passagers—s'adresser à W. WAKEFIELD.
7juin—☞

A VENDRE,
Une propriété située rue Casacalvo, entre Union et Français. S'adresser rue Vieille Levée No 17.

MALADIES.
Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE.
TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes, les écoulements, ulcérations, plaies, dartres, boutons et taches syphilitiques, &c, sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du Dr. VERGE. Le dépuratif est spécialement recommandé aux personnes dont le sang est vicié. S'adresser à GAUDOZ Jne, pharmacien, encoignure Orléans et Bourbon.

136...... Rue Gravier 136
PRES L'HOTEL ST-CHARLES,
John M. G. Parker & Co,
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
Courtier de bateaux à vapeur et de navires.
Agents pour la vente des bons des Etats Unis,
Agents pour les terres et les édifices en général.
Succursale,
Nos 33 Commerce et No 6, St Michel, coin Conti, Mobile, Ala.
1juin—☞

Aux Fabricants de Cotonnade.
MILLE livres INDIGO GUATIMALA,
3000 livres CHAINE DE COTON, BLANCHE No 5, 10,
1950 livres CHAINE DE COTON, ROUGE, TEINTE A L'HUILE,
3 caisses CARDES, d'une qualité supérieure pour l'usage des familles.
A vendre par CUSACHS & OGDEN, encoignure St Philippe et Royale.
16 mai—30

Aux peintres.
TROIS MILLE LIVRES B DE CERUSE PUR UNION.
20 barils HUILE DE LIN.
5 barils BENZINE.
2 barils ESSENCE DE TEREBENTHINE.
2 barils VERNIS.
LES COULEURS DE TIEMAN, SECHES ET A L'HUILE.
PINCEAUX, &c. &c.
En général tous les articles employés pour la peinture
Le tout de première qualité.
A vendre en quantité au gré des acheteurs, par CUSACHS & OGDEN, encoignure Royale et St Philippe
16 mai—1m

RESTAURANT ST. LOUIS,
Tenu par Henri Barthe,
Rue St-Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon,
Chambres garnies pour habitants, salons pour noces et repas de familles, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.
M. Henri Barthe ayant agrandi son établissement en y joignant la maison voisine, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement eux et leurs familles.
1er juin☞

HOTEL RICHELIEU,
[Bagdad, Mexique.]
JULES MARTIN, propriétaire du Restaurant Victor à la Nouvelle Orléans, a l'honneur d'annoncer à ses nombreux clients et au public en général qu'il vient d'acheter à Bagdad (Mexique), le restaurant-hôtel dirigé autrefois par M. Ferranti et connu sous le nom d'Hôtel Richelieu.
Il espère que le bienveillant patronage qui lui a été accordé depuis 27 ans à la Nouvelle Orléans lui sera continué dans son nouvel établissement.
Un service attentif, une bonne cuisine, une cave bien pourvue et des chambres confortables sont un sûr garant du bien-être que trouveront les voyageurs.
1er avril—6m

A. PITOT,
AVOCAT,
17 juin☞ rue de la Douane No 82

D. AUGUSTIN, avocat.
BUREAU, PASSAGE DE LA BOURSE, NO. 126 NOUVELLE-ORLEANS.
Commissaire des Etats Unis pour le District Oriental de la Louisiane, Maître des Requêtes de la Cour de Circuit des Etats Unis—Est autorisé à administrer le "Serment d'Amnistie", et fournir toute espèce de certificats en vertu des lois du Congrès.
Heures de consultations—de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 17juin—1m

P. Charles CUVELLIER,
AVOCAT, &c,
A repris l'exercice de sa profession au bureau de WALTER H. PETERS, Notaire Public, &c.
No 1[illegible] rue Gravier
11juin—10 entre Camp et St Charles

Dyspepsie, Aigreurs, &c, &c.
GUERISON RADICALE.
ELIXIR ANTI-DYSPEPTIQUE,
DU Dr J. ELLALENA.
☞La DYSPEPSIE est une maladie affreuse qui affecte particulièrement les populations de ce continent; elle engendre les AIGREURS, les MIGRAINES, L'IMPUISSANCE, la STERILITE, les DOULEURS D'ESTOMAC, L'IMPURETE DE L'HALEINE, la CONSTIPATION, &c, &c. Tous les remèdes employés jusqu'à présent n'ont pas réussi, puisqu'on rencontre à chaque pas des infortunés qui souffrent de cette maladie.
L'ELIXIR du Dr ELLALENA qui, depuis 30 ans, opère des merveilles en Europe, était inconnu en Amérique. Une guérison prompte attend, ici comme ailleurs, les personnes attaquées des maladies qu'engendre la DYSPEPSIE.
Voir l'INSTRUCTION qui accompagne chaque bouteille.
Chaque bouteille porte le cachet particulier de l'inventeur.
A vendre chez ED. GUILLOT, 128 rue Royale, A. SCHWAB, 129 et 133 rue de Chartres, ancien local de Wright
1 mai—3m LMV

Femme de chambre.
ON a besoin d'une bonne femme de chambre pouvant s'occuper de couture ordinaire et de raccommodage. On exigera des recommandations. S'adresser au No 60 rue Hôpital, entre Condé et Royale. 4 juin—3

Cuisinière.
On demande une CUISINIERE de premier ordre pour une petite famille. Inutile de se présenter si l'on n'est pourvu de bonnes recommandations. S'adresser rue des Remparts No 23, entre Canal et Commune. 19juin

Femme de Chambre.
On a besoin d'une bonne FEMME DE CHAMBRE pouvant s'occuper de couture ordinaire et prendre soin des enfants. On exigera de bonnes recommandations. S'adresser rue des Remparts No. 23, entre Canal et Commune. 19juin

AVIS.
Bureau du Surintendant des Ecoles Publiques.
Nlle Orléans, 9 juin 1865.
LES EXAMENS ANNUELS des ECOLES PUBLIQUES de la ville, pour l'année courante, commenceront JEUDI, 15 du courant, et auront lieu dans l'ordre suivant
Mercredi, 21 juin
Ecole Magnolia—Demoiselles—Carondelet, entre Jackson et Philippa, Succursale de l'Ecole Magnolia—Demoiselles—Coin Baronne et [illegible].
Ecole Fisk—Garçons—Coin Franklin et Perdido, Ecole Madison—Demoiselles—Coin Prieur et [illegible].
Ecole Claiborne—Garçons—Coin Claiborne et St Pierre, Ecole du Chemin du Bayou—Demoiselles—Claiborne, entre Chemin du Bayou et Esplanade.
Ecole Macarty—Garçons et Demoiselles—[illegible], entre Royale et Chartres, Ecole Hancock—Garçons et Demoiselles—Levée, entre Tricou et Delery, Ecole Pontchartrain—Garçons et Demoiselles—Rue Colombe, à Milneburg.
ECOLES SUPERIEURES.
Jeudi et Vendredi, 22 et 23 juin.
Ecole Supérieure des Garçons, coin Camp et Melpomene. Ecole Supérieure des Garçons, coin St Philippe entre Royale et Bourbon, Ecole Supérieure des Demoiselles, coin Chestnut, entre Jackson et Philippa, Ecole Supérieure des Demoiselles, rue Mandeville, entre Amour et Bons Enfants.
Les parents et tuteurs des élèves des écoles, ainsi que les amis de l'Education Publique sont respectueusement invités à assister à ces examens.
J. B. CARTER, Surintendant des Ecoles Publiques.
11juin☞

MONROE & NOYES,
Marchands-commissionnaires et Encanteurs
LES soussignés ont formé une société sous la raison sociale ci-dessus, pour les affaires de commission et d'encan, au No 42 de la rue Carondelet, coin Union. Leur principal but est de recevoir des consignations de propriétés et de marchandises pour l'encan ou la vente à l'amiable.
JOHN T. MONROE, O. J. NOYES.
Nlle Orléans 1er juin 1865. 17 juin—3m

F. A. GONZALES—JUAN SABATES—JOSE SABATES.
(Ci-devant de la Nouvelle Orléans.)
Sabates Frères & Co.
Marchands Commissionnaires,
ET
Importateurs de Cordes de Manille et de Sisal,
Rue Oficios, No 18,
HAVANE, (Cuba.)
6juin—3m

F. DOLHONDE & Co.,
Facteurs de coton
ET MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES,
Rue Natchez No 37.
Entre les rues Camp et Magazin—NLLE-ORLEANS,
REFERENCES:
Cobb, Martin & Co, New York, Martin & Co, Louisville Ky., S. H. Kennedy & Co, N. Orléans, [illegible] & Co, Mobile, Ala, Chas D. Reed & Co, Chicago, Ill.

Café-grocerie.
On vendra à l'amiable le contenu du CAFE-GROCERIE, situé au coin des rues Claiborne et St Philippe. Cet établissement a une bonne clientèle. Pour les conditions s'adresser sur les lieux.

Produits de l'Ile de Cube.
En Douane et en magasin.
867 caisses SUCRE, blanc, jaune et brun, [illegible] MELASSES [illegible] MELASSE, rebouillie, [illegible] CIGARETTES de la Havane, [illegible] CIGARRES de la Havane, des formes et marques [illegible] CACAO de Guayaquil et La Trinité. [illegible] TABACS pour tripes et capes, [illegible]
240 barils SUCRE de New York
[illegible]
A vendre par E. TROISGROS, Nos 56 et 57 rue de la Douane, [illegible] Vieille Levée

Emprunt 7 3/10 des Etats Unis
[illegible]
ERIE LOCKE, Caissier.
21mai—9f

Emprunt 7-30 des Etats-Unis,
Convertibles en bons 5 20 portant intérêt en or.
[illegible] de l'Emprunt 7-30 des Etats Unis, [illegible] QU'IL EST PRET A RECEVOIR DES SOUSCRIPTIONS. LES BONS SONT LIVRES IMMEDIATEMENT AUX SOUSCRIPTEURS.
J. M. G. PARKER & CO., Rue Gravier [illegible] Nlle Orléans.

ACADEMIE ST STANISLAS,
Baie St Louis.
Dirigée par MM les Frères du Sacré Cœur
LES Directeurs de cette Institution informent le public [illegible]
4 juin—1m

Avis aux entrepreneurs.
QUATRE CENT MILLE briques rouges de [illegible] qualité sont à vendre; on les livrera à domicile aux acheteurs. On les vendra à prix réduit, [illegible] compris.
S'adresser immédiatement à ALFRED JACQUOT, 31, Vieille Levée, ou à C. TIBLIER.
23 mai—1m

BEURRE NOUVEAU DE MAI,
qualité de choix.
400 FREQUINS, baquets et barillets, en débarquement et en magasin, à vendre par FRED. DEL BONDIO, Marchand Commissionnaire, au coin des rues Lafayette et Commerce.

MULETS, HARNAIS ET WAGGONS.
A VENDRE à l'amiable [illegible] mulets avec leurs harnais aussi trois wagons, le tout en parfait état et travaillant tous les jours. S'adresser à J. Jouet, No 74 rue Toulouse. J. JOUET.
5 juin—☞

MOULIN A SCIE.
A VENDRE à l'amiable, un moulin à scie à vapeur, en parfait état, marchant tous les jours, pouvant scier de 4 à 5000 pieds par jour: le tout neuf et en bon état, avec une bouilloire de 26 pieds sur 42 pouces de diamètre double flues, ainsi que tous les accessoires appartenant au moulin. Les machines proviennent des meilleures fabriques du Nord.
S'adresser à J. JOUET, No 74, rue Toulouse
5 juin—☞

A. Sturzenegger & Co.
ONT transporté leur bureau du No 15 rue de Chartres au No 45 rue de la Vieille Levée.
24 mai—1m

CONSERVEZ VOS DENTS!
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE
196......RUE DU CANAL......196
entre Bourgogne et Remparts, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.
Consultations en français, en espagnol et en anglais
10 juin—1m

Confiserie et Restaurant de Richelieu.
PROSPER LEVY.
174........ Rue du Canal 174
Entre Baronne et Philippa,
NOUVELLE ORLEANS.
OUVERTURE de ce magnifique établissement le JEUDI, HUIT JUIN PROCHAIN.
Le salon du rez de chaussée sera spécialement affecté aux dames qui y trouveront, à toute heure, toutes sortes de rafraîchissements tels que; chocolat glacé, crème à glace, limonades glacées, sorbets, café, chocolat, etc, et de plus un RESTAURANT REGULIER SERVI A L'INSTAR DES GRANDS ETABLISSEMENTS DE PARIS.
Restaurant pour messieurs au premier étage.
On y trouvera toujours tout ce que le marché peut offrir en fait de PRIMEUR ET DE NOUVEAUTE ALIMENTAIRES.
Vins et liqueurs spécialement importés pour la maison.
Pension par mois, par semaine ou au cachet à des prix très modérés.
Commandes pour noces, soirées et parties.
La galerie, brillamment éclairée sera mise tous les soirs à la disposition du public.
La maison rue du Camp No 188 continuera comme par le passé. 30 mai—1m

CHAPELLERIE FRANÇAISE,
66........Rue de Chartres........66
Encoignure Bienville,
J. PIQUET,
Prévient le public et ses amis en général, qu'il vient de s'ouvrir un magasin de détail, qu'il tiendra, comme par le passé [illegible]

VENTES A L'ENCAN

Marchandises sèches.
PAR GABRIEL LEAUMONT.
Salle d'encan, 89 rue de Chartres.
MERCREDI, 21 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, rue de Chartres, No 89—
300 lots marchandises sèches, telles que indiennes, cotons blancs et écrus, mousselines, brin fil toile grise, jeans, satinets, toile d'Irlande, serviettes, nappes, mouchoirs batiste, linons, madras, jaconas, tickings, ginga, bas et chaussettes, parapluies, chemises de dessous, etc, &c &c.
Conditions à la vente. 21juin

Barges et Bois de peuplier à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BRO.,
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.
Il sera vendu mercredi, 21 juin, à 10 heures, sur la Levée, au pied de la rue Girod—
2 belles barges
20,000 pieds bois de peuplier, assorti
Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 3 juin

COTON—COTON
87 balles coton à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BROS,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.
Il sera vendu jeudi, 22 juin 1865, à deux heures, dans le local d'encan, rue du Camp No 89—
87 balles de coton.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 21 juin

Succession de Baron Aaron—No 25,190—2me Cour de District de la Nouvelle Orléans.
Un restaurant complet et un magasin de confiseries, au complet, avec tous les ustensiles et installations &c—Egalement beaux meubles—Vente à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BROS,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.
Il sera vendu jeudi 3 juillet 1865, à 10 heures aux magasins et résidence du défunt, Nos 71 et 73 de la rue St Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 13 juin 1865, [illegible] du dossier de ladite Cour—
Tout le contenu dudit magasin et résidence comprenant un restaurant complet et un magasin complet de confiseries avec tous les ustensiles et installations, tels que grands fourneaux de cuisine, chaudières de cuivre, verrerie, [illegible] contenu de la cave, [illegible] et provisions, tables à dessert en marbre, [illegible] &c, &c, [illegible] complet et prêts à servir.
Egalement—
Beaux meubles [illegible] de salon et de chambre à coucher, [illegible]
Egalement—
Le bail non expiré desdits magasins.
Les lieux seront ouverts trois jours avant la vente pour être examinés.
Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 21 juin

VENTES JUDICIAIRES

Succession de feu Jefferson S. Hughes, décédé.
DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No [illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le 17 juin 1865 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le JEUDI 22 juin 1865, à 10 heures A. M., au domicile et dernière demeure du défunt, situé rue St Pierre, No 207, entre les rues Dauphine et Bourgogne, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de ladite succession, à la vente publique et adjudication de
Tous les biens du défunt dépendant de ladite succession, consistant en meubles, [illegible]
Conditions—comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats Unis.
ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de feue Elizabeth Begeus, épouse décédée de Louis Millière.
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 25,520—En vertu d'un ordre de vente rendu le 16 de juin 1865 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI 30 juin 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de ladite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété, dont suit la description:
1o—Trois lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville désignés par les Nos [illegible] de l'îlet No Trente, borné par les rues [illegible], Hope, Broad, Washington et Law, [illegible]
ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de feue Dame Eliza Jeanne Sullivan veuve de Michael Sullivan, décédée.
DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—[illegible]—En vertu d'un ordre de vente [illegible] je procéderai le VENDREDI [illegible] à la vente publique [illegible] MARCHANDISES SECHES [illegible]
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats-Unis.
ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Weysham & Tricou vs leurs créanciers et les créanciers de Alphonse C. Weysham & Pierre E. Tricou.
SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]—En vertu d'un ordre de vente [illegible] je procéderai, le MERCREDI [illegible] 1865, [illegible] à la vente publique [illegible]
Conditions—comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats-Unis.
ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Laurent Millaudon contre Charles Harrod Davis.
Cour du Deuxième District Judiciaire dans et pour la paroisse de St-Bernard—No 407.
En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'honorable Cour du Deuxième District Judiciaire dans et pour la Paroisse St-Bernard, dans la susdite affaire, je vendrai, à l'enchère publique, LUNDI 24 juillet 1865, à midi, à la porte de la maison de Cour, dans cette paroisse, la propriété ci-après décrite, savoir:
Une certaine habitation sucrière située sur le Bayou Terre aux Bœufs dans ladite Paroisse de St Bernard, connue sous le nom d'habitation Colron, à environ trois milles du fleuve Mississippi. Ledit morceau de terre se trouve des deux côtés dudit Bayou aux Bœufs; il est borné des deux côtés dudit bayou, en sa partie supérieure, par une terre appartenant aux héritiers de Joseph Ramires et, sur la ligne inférieure, par une terre appartenant à Joseph Sanchez. Il a dix huit arpents, plus ou moins, de face à la rive gauche dudit bayou et [illegible] arpents de face à la rive [illegible] dudit bayou, d'après un arpentage plus récent fait par [illegible] quarante arpents de profondeur de chaque côté du bayou.
ENSEMBLE—Toutes les bâtisses, améliorations et dépendances appartenant à ladite habitation, sans exception ni réserve, savoir: une SUCRERIE en briques, [illegible]
ENSEMBLE—27 têtes de mulets, une charrette, [illegible] outils et instruments aratoires; les récoltes sur pied, comprenant, plus ou moins, 150 arpents de plants de cannes, [illegible]—Le tout d'après l'inventaire déposé dans mon bureau.
Saisie dans le susdit procès.
TERMES ET CONDITIONS—L'acquéreur payera comptant la somme de cinq mille piastres et 8 pour cent d'intérêt sur ladite somme, du 30 juin 1855 au 3 juillet 1861, 8 pour cent d'intérêt de cette date à parfait paiement et tous les frais de ce procès. L'acquéreur assumera en outre le paiement de neuf billets hypothécaires datés du 30 juin 1855, souscrits par E. L. Millaudon à son propre ordre, chacun de la somme de cinq cents piastres, échéant respectivement à la Banque de l'Etat de la Louisiane, dans la ville de la Nouvelle Orléans, le 1er juillet des années 1862, 1863, 1864, 1865, 1866, 1867, 1868, 1869 et 1870, portant 8 pour cent d'intérêt, de leur date à l'échéance et 8 pour cent d'intérêt de l'échéance à parfait paiement. Pour le reste, cash comptant.
Wm S. BASSETT, Shérif de la paroisse de St Bernard
21 juin—22, 26 ju, 3, 10, 17, 22, 24 juil

AVIS JUDICIAIRES

Succession de Joachim Courcelle—No 25,633.
DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans.—Attendu que Bernard Soulé a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu J. Courcelle, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
A. J. VILLERE, Député Greffier.
16 juin—21, 26

Madame M. A. BISHOP
A L'HONNEUR d'annoncer au public qu'elle vient d'ouvrir un magnifique Café au No. 74 rue St. Charles, au-dessous de l'Opéra St Charles. Elle n'a que des liqueurs de choix. LUNCH tous les jours, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. 9 juin—1m

Vêtements et Lingerie
UNE GRANDE REDUCTION
THOS. C. PAYAN,
RUE DU CANAL, No 72,
Offre en ce moment tout son stock de VETEMENTS DE MODE AU DETAIL à très bas prix [illegible] sont invités à venir en juger eux-mêmes.

Demande d'un organiste.
On demande pour une petite église de cette ville, un ORGANISTE connaissant le plain-chant. [illegible] Mandeville, No 185 16 juin—6

DEMANDE DE PLACE.
[illegible]

Charité.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN

Vente par Hoffman & Marks.
Grande vente, sans réserve,
de 300 lots de marchandises sèches, étrangères et du pays, casimirs, châles en barège et en dentelles, vêtements, chemises, chemises de dessus, chapeaux, &c.
PAR HOFFMAN & MARKS.
S. S. ZELNICKER, encanteur.
Salle d'encan, rue de Chartres, No 38
Il sera vendu, mercredi, 21 courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, rue de Chartres, No 38—
500 lots de marchandises sèches comprenant coton blanc et coton écru, [illegible] draps, [illegible] mousquetaires, indiennes, [illegible] jaconas français, [illegible] barèges, mozambiques, [illegible] jeans, denims, cotonnades, [illegible] toile, mouchoirs batiste, [illegible]
EGALEMENT
Un bel assortiment de chaussures [illegible]
—ET—
[illegible] chapeaux de feutre, pour hommes et jeunes gens.
—ET—
[illegible] lots de vêtements de saison, chemises, [illegible] de voyage et [illegible] de jeans [illegible], &c.
Le tout sera vendu [illegible] quelconque.
Conditions à la vente 21juin

Meubles, marchandises sèches, &c.
PAR E. M. JACOBS, encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse, No 38.
MERCREDI, 21 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu au No 38, Passage de la Bourse—
Un lot de meubles, [illegible] verrerie, &c, &c.
Conditions—comptant. 2 juin

Stock de marchandises sèches et articles de fantaisie
—AUSSI—
Linge fait, chemises et chapeaux.
PAR F. ROGER & C.
[illegible], encanteur.
JEUDI 22 courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leur salle d'encan No [illegible] rue de la Vieille Levée—
Tout un stock de marchandises sèches et articles de fantaisie [illegible]
—Aussi—
Linge fait et chemises [illegible]
—ET—
[illegible] douzaines chapeaux [illegible] pour hommes et enfants.
Conditions—Comptant. 21juin

Porc mess et haricots blancs.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
Il sera vendu jeudi, 22 du courant, à dix heures, au magasin No 41 de la rue de la Levée, pour le compte de qui il appartiendra: Vingt barils porc mess, Quarante sacs haricots blancs.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Trois cent cinquante lots de marchandises sèches étrangères et du pays.
PAR WM. P. VINCENT, encanteur.
Il sera vendu jeudi, 22 courant, à dix heures, au No 14 de la rue de Chartres—
Trois cent cinquante lots marchandises sèches [illegible]
Une facture de pointes [illegible]
Une facture de nappes et de serviettes en damas 21juin

Meubles, verrerie et faïence.
PAR McCERREN & LANDRY.
Il sera vendu jeudi, [illegible] à dix heures, dans leur salle d'encan [illegible] Meubles, [illegible] armoires, toilettes, sofas, [illegible] verrerie et faïence [illegible]
Conditions—Comptant. 21juin

VACHERIE.
Vente pour cause de mauvaise santé
PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau, rue Royale [illegible]
JEUDI prochain, 22 juin 1865, il sera vendu à 12 heures précises du midi [illegible]

Jolie résidence sur l'Esplanade.
PAR S. GUINAULT, encanteur.
Samedi, [illegible]

Leçons de chant.
MADAME CHARLES BOUDOUSQUIE, élève de [illegible] donne des leçons de chant [illegible] rue Dauphine No [illegible]
30 mai—1m

Bouchons. Bouchons. Bouchons.
EN débarquement [illegible]
A vendre par CUSACHS & OGDEN, Encoignure Royale et St Philippe.
21 juin—6

AVIS.
EMILE BERTHELOTE [illegible]
EMILE BERTHELOTE.

AVIS.
UN [illegible] PHARMACIEN, bien recommandé [illegible]

TAXE DIRECTE DES ETATS-UNIS.
Commission de la taxe directe des Etats Unis pour l'Etat de la Louisiane.
Bureau, rue de la Commune, No. 186. Nouvelle-Orléans, 17 juin 1865.
LE TABLEAU DES TAXES de la rive droite du fleuve Mississippi [illegible] le VINGT JUIN 1865. [illegible]
E. M. RANDALL, GEO W. AMES, M. F. BONZANO, Commissaires de la taxe directe des Etats Unis pour la Louisiane.
Pour copie conforme, K. S. D[illegible]. 18 juin

Septième, Huitième et Neuvième Ward.
TAXE DIRECTE DES ETATS-UNIS.
Commission de la taxe directe des Etats Unis pour l'Etat de la Louisiane.
Bureau, rue de la Commune, No 186. Nlle Orléans, 5 juin 1865.
LE TABLEAU DES TAXES du Septième, du Huitième et du Neuvième District représentatifs de la Paroisse d'Orléans est achevé. Les taxes prélevées dans les dits wards, en vertu d'une loi du Congrès, intitulée "Acte pour la perception de taxes directes dans les districts insurgés et pour d'autres fins," et approuvée le 7 juin 1862—devront être payées, au bureau No 186 de la rue Commune, Nlle Orléans, dans les soixante jours qui suivront le SIX JUIN 1865.
Tous les terrains ou morceaux de terre situés dans les limites des dits Districts ou Wards et sur lesquels les taxes n'auraient pas été payées dans les dits soixante jours, seront forfaits au profit des Etats Unis.
Les personnes qui viendront payer les taxes sont priées de donner le numéro [illegible] de leurs terrains ou lots dans les listes. Elles feront très bien d'apporter leurs derniers reçus de taxes d'Etat.
Ces Wards constituent le TROISIEME DISTRICT MUNICIPAL.
Les billets du Trésor sont [illegible] reçus en paiement des Taxes.
E. M. RANDALL, GEO W. AMES, M. F. BONZANO. Commissaires [illegible]
Pour copie conforme, K. S. D[illegible]. 4 juin—30f

INSTITUTIONS

ECOLE
Française, Anglaise et Espagnole,
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SUPERIEUR.
PENSIONNAT ET EXTERNAT
CLASSES DU SOIR.
240, 242, 244, Rue des Remparts.
16 jan—1an ☞

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme DERON,
275.........RUE DAUPHINE.......275,
ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires.

INSTITUTION LOCQUET.
PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES.
RUE DU CAMP
Nos 199 et 201, entre Julie et St. Joseph
☞ Pour renseignements, s'adresser au local de l'institution, où des prospectus seront délivrés. 7dec—6m

Institut St-Charles
Dirigé par Mme C. MACE.
Pensionnat et Externat pour les Demoiselles
161.......RUE [illegible]......161
En face de l'Opéra.
CETTE Institution, transférée dans une des plus [illegible] maisons de la ville, peut aujourd'hui recevoir un plus grand nombre de pensionnaires. Le local vient d'être disposé de manière à satisfaire à toutes les exigences d'un établissement de ce genre; la cour est vaste, claire, ombragée; les salles d'études et les dortoirs sont parfaitement aérés.
Les professeurs attachés à cette Institution sont tous choisis parmi les meilleurs de la ville. [illegible]

LOUISIANA ACADEMY.
Institution dirigée par M. A. [illegible]
[illegible]